Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-262900343-20260922-2026092209-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Centre Communal d'Action Sociale - Ville de Quimper

VILLE DE QUIMPER | CCAS

Séance du conseil d'administration du 22 septembre 2026
Convoquée le 18 septembre 2026
au CCAS de Quimper, 8 rue Verdelet

Séance présidée par Monsieur Matthieu STERVINOU

Nombre de membres en exercice : 17

Présents :

Monsieur **Matthieu STERVINOU**, vice-président
Monsieur **Philippe CALVEZ**, administrateur
Monsieur **Jean Paul DEBEST**, administrateur
Monsieur **Olivier FRANCHON**, administrateur
Madame **Myriam LE COZ VAN EESBEKE**, administratrice
Madame **Anne LESSARD**, administratrice
Madame **Viviane MAHE**, administratrice
Monsieur **Patrick TROALE**, administrateur
Monsieur **Thomas COUTURIER**, administrateur (arrivée à 14h45)
Madame **Margaux PHILIPPE,** administratrice (arrivée à 15h00)
Monsieur **Laurent VERLINGUE,** administrateur

Absents ayant donné pouvoir :

Madame **Véronique MARZIN**, vice-présidente déléguée a donné pouvoir à Monsieur **Matthieu STERVINOU**, vice-président.

Absents et excusés :

Madame **Isabelle ASSIH,** présidente
Madame **Sabrina ALLAIN** administratrice
Monsieur **Bernard LE MAO**, administrateur
Monsieur **Didier LE ROUX**, administrateur
Monsieur **Julien VERGNAULT**, administrateur

Secrétaire de séance : Madame Aurore DURDON

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-262900343-20260922-2026092209-DE

Conseil d'administration du
Centre Communal d'Action Sociale
de la ville de Quimper

Séance du 22 septembre 2026

N° 2026.09.22.09

Centre communal d'Action Sociale de Quimper

Conseil d'administration du 22 septembre 2026

Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Afin de pouvoir bénéficier d'un marché de téléphonie mobile, il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur l'adhésion à la centrale d'achat CANUT et, dans l'affirmative, d'autoriser Monsieur le vice-président à signer tous les documents permettant de formaliser cette adhésion.

***

Le marché actuel de téléphonie mobile, porté par la Direction Communautaire des Systèmes d'Information de Quimper Bretagne Occidentale, arrive prochainement à terme.

Une étude a été menée par ce service pour le renouvellement de ce marché et le choix s'est porté sur l'adhésion à une nouvelle centrale d'achats, appelée CANUT.

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT).

La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-262900343-20260922-2026092209-DE

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant ;

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment ;

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
Structure seule	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Toutefois, l'adhésion à la CANUT est facultative pour pouvoir bénéficier des différents marchés proposés, notamment celui de la téléphonie mobile.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, :

1. de ne pas adhérer à la CANUT, la DCSI, en tant que service mutualisé y ayant adhéré,

2. d'autoriser Monsieur le vice-président, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT).

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-262900343-20260922-2026092209-DE

À Quimper, le 23 septembre 2026

Secrétaire de séance	Le vice-président par délégation
Aurore DURDON Directrice du CCAS	Matthieu STERVINOU

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-262900343-20260922-2026092209-DE